



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement*

*Unité territoriale de Paris  
Service utilité publique et équilibres territoriaux  
Pôle agrément et aménagement commercial*

Affaire suivie par :  
cdac75@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 82 52 51 91 – Fax : 01 82 52 51 40  
Référence : Dossier n°75-2011-035

*D101008 - 422*

**DECISION  
Création d'un cinéma « Pathé Italie »  
Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement**

relative à la création d'un cinéma « Pathé Italie », Place d'Italie  
à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement, de 10 salles de projection et de 1 242 fauteuils

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Aux termes de ses délibérations en date du 21 septembre 2011 prises sous la présidence de Mme Eléonore LACROIX, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet, secrétaire général de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, empêché ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.750-1 à L.752-26 et R.751-1 à D.752-55 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-82-1 du 20 mars 2009 modifié portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2011 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen de la demande ;

Vu la demande enregistrée le 28 juillet 2011 concernant la création d'un cinéma Pathé Italie, situé Place d'Italie à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement, qui se traduira par la création de 10 salles de projection totalisant 1 242 fauteuils, présentée par la société EUROPALACES CINE 8, agissant en qualité d'exploitant ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

Considérant que ce projet met fin à la vacance du site de l'ancien cinéma « Gaumont Grand Ecran Italie » fermé depuis l'année 2006,

considérant que le Sud-Est parisien, à l'instar du reste de la capitale, voit son offre cinématographique s'élargir et se moderniser et que le projet répond aux attentes du public en termes de programmation, et de confort d'accueil et de projection, l'autorisation sollicitée est accordée par 8 voix favorables sur un total de 8 membres présents.

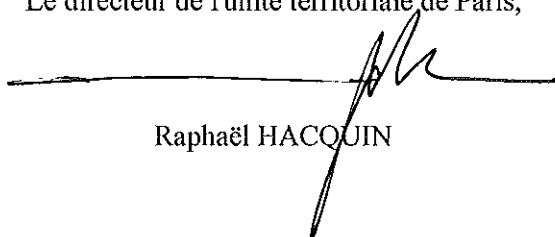
Ont voté pour l'autorisation du projet :

- Madame Lyne COHEN-SOLAL, adjointe au maire de Paris,
- Monsieur Christian SAUTTER, adjoint au maire de Paris,
- Monsieur Jérôme COUMET, maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement,
- Mme Afaf GABELOTAUD, conseillère d'arrondissement désignée par le conseil de Paris,
- Monsieur Franck MARGAIN, conseiller régional désigné par le conseil régional,
- Madame Marie PICARD, experte désignée par le centre national du cinéma et de l'image animée,
- M. Paul BAYLAC-MARTRES, représentant le collège en matière de développement durable,
- M. Maurice LAURENT, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence, la demande de création d'un cinéma Pathé Italie, situé Place d'Italie à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement, qui se traduira par la création de 10 salles de projection totalisant 1 242 fauteuils, est accordée à la société EUROPALACES CINE 8, agissant en qualité d'exploitant.

Fait à Paris, le **28 SEP. 2011**

Par délégation,  
Le directeur de l'unité territoriale de Paris,



Raphaël HACQUIN